

<h2>Règlement ICDJ V4</h2>	Adoption : Par le CA
	Entrée en vigueur : 01/09/25
	Validité : Permanente
	Remplace : Règlement ICDJ V3
Règlement des Interclubs Départementaux Jeunes	Commission Jeunes

Le Comité Départemental de Badminton de l'Ain (CODEP 01) organise une compétition par équipes de clubs pour les jeunes joueurs, appelée Interclubs Départementaux Jeunes (ICDJ).

Principes généraux

Article 1

La compétition est déclarée à la FFBAD et insérée au calendrier officiel du Codep 01. La compétition se déroulera selon le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Les joueurs des catégories minibads (U9), poussins (U11), benjamins (U13), minimes (U15), cadets (U17) et juniors (U19) peuvent participer à cette compétition.

Les minibads sont invités à jouer avec les poussins, de même que les juniors qui sont, eux invités à jouer avec les cadets.

Article 2

Deux formules sont proposées :

1°) formule féminine pour toutes les catégories (minibads/poussins, benjamins, minimes et cadets/juniors) : 2 filles minimum par équipe

2°) formule masculine pour toutes les catégories (minibads/poussins, benjamins, minimes et cadets/juniors) : 2 garçons minimum en minibad/poussins et benjamins, 3 garçons minimum en minimes et cadets/juniors

Article 3

Chaque rencontre des ICDJ se dérouleront de la façon suivante :

1°) formule féminine : 3 matchs = 2 simples dames et 1 double dame par rencontre.

2°) A/ formule masculine (minibads/poussins et benjamins) : 3 matchs = 2 simples hommes et 1 double homme par rencontre.

B/ formule masculine (minimes et cadets/juniors) : 4 matchs = 3 simples hommes et 1 double homme par rencontre.

Article 4

La compétition se déroulera sur une journée pour toutes les catégories. Selon le nombre d'équipes inscrites, la durée des matchs pourra être réduite afin que l'ensemble des rencontres tiennent dans l'échéancier.

Article 5

La commission jeune se réserve le droit, en fonction des inscriptions, de proposer une autre adaptation du déroulement, en créant par exemple 2 niveaux de compétitions (Excellence et Honneur) selon les classements des membres de chaque équipe. Cette adaptation interviendrait au-delà de 6 équipes inscrites dans une même catégorie.

Article 6

Les rencontres se joueront en volants plume, à la charge des équipes. Le volant officiel sera de la marque Victor Queen, vendu dans la salle.

Inscription des équipes et participation des joueurs

Article 7

Un club peut inscrire autant d'équipes qu'il le souhaite par catégorie. Un arbitrage sera éventuellement fait si une poule est constituée uniquement d'équipes d'un même club.

Article 8

Les équipes seront obligatoirement non mixtes. Elles devront être composées de joueurs et/ou joueuses licencié(e)s pour la saison en cours.

Article 9

Les joueurs seront autorisés à jouer dans leur catégorie et dans une catégorie supérieure à la leur (exemple : un minime pourra jouer en cadet/junior).

Article 10

Chaque équipe, inscrite en interclubs est composée, lors de l'inscription, du minimum de joueurs et/ou joueuses requis selon la formule dans laquelle elle s'inscrit. Il n'y a pas de maximum. Tous les joueurs d'une équipe sont autorisés à jouer sur une rencontre. Un même joueur ne peut être inscrit sur plus de 2 matchs par rencontre. Il ne peut pas y avoir de changement de joueur en cours de rencontre.

Article 11

Au cours de la saison, un joueur ne peut participer que dans une seule équipe d'ICDJ par catégorie et par jour. Un club engageant plusieurs équipes dans la même catégorie (~~2~~ **maximum**) peut pallier un forfait dans une équipe en prenant un joueur d'une autre équipe à condition que son classement ne soit pas supérieur au joueur forfait. Ce remplacement doit être validé par la commission jeune.

Article 12

Les interclubs départementaux jeunes et seniors étant totalement séparés, un joueur peut être membre à la fois d'une équipe participant aux interclubs départementaux jeunes et d'une équipe participant aux interclubs départementaux seniors.

Article 13

Les frais d'inscription sont de 5€ par **équipe enfant** engagé. Ils peuvent être réglés par chèque, virement, ou bien directement sur Badnet.

En cas de forfait général ou de forfait sur une rencontre, une amende de **20€ 10€** sera réclamée au club incriminé, en plus des frais d'inscription.

Déroulement d'une rencontre

Article 14

Chaque rencontre se déroulera au meilleur des matchs décrits à **l'article 3**. L'équipe qui remportera au moins plus de la moitié des matchs sera déclarée vainqueur.

Déroulement de la compétition

Article 15

La compétition sera organisée comme suit en fonction du nombre d'équipes inscrites dans chaque catégorie, sachant qu'une même équipe ne pourra disputer plus de 4 rencontres dans la même journée.

- 1 ou 2 équipes : Annulation de la compétition
- 2 équipes : ~~1 finale qui désignera le champion~~
- 3, 4 ou 5 équipes : 1 poule de 3, 4 ou 5, chaque équipe rencontrera toutes les autres. L'équipe classée 1^{ère} sera désignée championne
- 6 équipes : Constitution de plusieurs poules suivies d'une phase d'élimination directe
- Au-delà de 6 équipes : cf article 5

Article 16

Calcul des points pour le classement des équipes : lors des phases de poule, les équipes marqueront les points de la façon suivante :

Victoire : 3 pts

Défaite : 1 pt

Forfait : 0 pt

1°) En cas d'égalité entre 2 équipes, le classement sera établi en fonction du résultat de la rencontre particulière entre ces 2 équipes.

2°) En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus, le départage sera fait d'abord par le match-average, puis par le set-average, et enfin par le point-average. S'il subsiste encore une égalité entre deux équipes, se reporter au 1°). S'il subsiste encore une égalité entre 3 équipes ou plus, l'équipe la plus jeune sera favorisée (moyenne d'âge des 2 meilleurs joueurs inscrits en garçon et en fille).

Article 17

Lorsqu'une équipe se présente avec un nombre insuffisant de joueurs, les matchs non joués sont perdus par forfait sur le score de 21/0-21/0.

Pour les minimes et cadets/juniors garçons, s'il n'y a que deux joueurs (sur 3), 2 simples sur 3 seront joués au cours de la rencontre, et ce seront forcément les simples 1 et 2.

Pour les autres catégories garçons et les filles, une équipe ne présentant qu'un seul joueur (une seule joueuse) sera déclarée forfait.

Article 18

En cas d'abandon au cours d'un match, le joueur concerné perdra son match par forfait mais pourra être remplacé pour la suite de la rencontre dans le respect des autres articles du règlement. Ce joueur forfait ne pourra pas disputer d'autres matchs de la rencontre, ni de la journée en cas de forfait sur blessure.

Article 19

Évaluation du niveau d'une équipe :

En cas de création de 2 niveaux de compétition ou de poules, l'évaluation des équipes se fera par l'addition des cotes au CPPH en simple des 2 ou 3 meilleurs membres inscrits en garçon et/ou en fille (selon la formule) à la date du tirage au sort (J-10 par rapport à la date de la compétition).



Comité Départemental de Badminton de l'Ain

Maison de la Culture et de la Citoyenneté - 4 Allée des Brotteaux

CS 70270 - 01006 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Site : badminton01.fr

Article 20

Récompenses :

Seront récompensées, les équipes qui terminent premières et deuxièmes par catégorie dans chacune des deux formules mises en place.

Une récompense sera également remise au club le plus performant selon les règles précisées dans l'article suivant.

Article 21

Challenge club :

Un classement global par club sera réalisé à partir des résultats de chacune des équipes. Chaque équipe se verra attribuer les points suivants :

Division Excellence

1er : 20 pts

2ème : 16 pts

3ème : 12 pts

4ème : 10 pts

Éliminée avant (ou en poule) : 2 pts

Forfait : 0 pt

Division Honneur

1er : 10 pts

2ème : 8 pts

3ème : 6 pts

4ème : 5 pts

Éliminée avant (ou en poule) : 1 pts

Forfait : 0 pt

Le club ayant le plus de points est déclaré champion de l'Ain des ICDJ.

En cas d'égalité entre plusieurs clubs, ils seront départagés par le nombre de 1ère place (puis de 2ème place et ainsi de suite).

Article 22

Le présent règlement est valable pour la saison en cours. La commission départementale jeunes statuera sur les cas qui lui seront soumis par les clubs et non prévus par le présent règlement.

Contact
Antoine CHARBONNET
06.71.09.49.98
agentdeveloppement@badminton01.fr